

Paysanne en toute conscience/Bewusst Bäuerin sein

Le projet Paysanne en toute conscience/Bewusst Bäuerin sein est coordonné par le SRVA et est mené par les deux centrales. Il est soutenu financièrement par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

En Suisse romande, les différentes parties du projet *Paysanne en toute conscience/Bewusst Bäuerin sein* ont été conçues et organisées de manière à ce que paysannes et agricultrices du groupe de travail participent au travail du réseau. Car l'un des objectifs du projet vise à la valorisation des compétences des paysannes et agricultrices et à l'acquisition de nouvelles compétences au fil du projet. C'est donc au sein d'une démarche de type participatif que le projet a été échafaudé.

Mis en place à partir de 2001, le projet *Paysanne en toute conscience* comprend plusieurs phases :

- De 2001-2003, un groupe de travail, constitué de paysannes et d'agricultrices et coordonné par le Service romand de vulgarisation agricole (SRVA), a élaboré, en collaboration étroite avec un groupe de juristes expert-e-s, un classeur « Paysanne en toute conscience. Droits et devoirs des conjoints dans l'agriculture ». La rédaction a été assumée par Véronique Matthey, jeune juriste engagée par le SRVA. Ce document a été réalisé grâce à un travail de réseau entre ces différents groupes de travail. Ce document, édité en français par le SRVA et paru en avril 2003, édité en allemand par la Landwirtschaftliche Beratungszentrale (LBL) et paru en septembre 2003, traite des divers aspects juridiques entourant la famille paysanne au sein d'une exploitation agricole (mariage et union libre ; arrangements entre conjoints ; loi fédérale sur le droit foncier rural ; droit successoral ; assurances sociales, etc.). Cette première phase déjà a été soutenue par le Bureau fédéral pour l'égalité entre femmes et hommes et l'Office fédéral de l'agriculture.
- De 2003 à 2005 et à plus long terme, la particularité de ce projet, est de continuer la collaboration, de manière participative et en réseau, entre le groupe de travail des paysannes et agricultrices, le groupe de juristes et d'autres institutions du milieu agricole et hors milieu agricole (entre autre sociales). Les ambitions de cette deuxième phase sont les suivantes :
 - Au niveau suisse, diffusion du document et sensibilisation : mener des actions de relations publiques communes aux deux services (SRVA et LBL), d'information et de sensibilisation.
 - Diffusion et négociation avec les organismes de formations : en collaboration avec les paysannes des associations paysannes intégrées dans les groupes de travail *Paysanne en toute conscience – Bewusst Bäuerin sein*, négocier avec les responsables fédéraux et cantonaux des formations de base et des perfectionnements agricoles, dans le but d'insérer dans les programmes de formation des éléments du classeur et des éléments des rôles, des droits et devoirs des conjoints au sein d'une exploitation agricole familiale.
 - Actualisation du document "Paysanne en toute conscience. Droits et devoirs des conjoints dans l'agriculture - Bewusst Bäuerin sein. Rechte und Pflichten der Ehepartner". Mise à jour 2004 et 2005 en fonction des différents changements législatifs et de la jurisprudence.
 - Publication par la LBL de 9 brochures/dépliants sur des thématiques en lien direct avec le contenu du classeur et en collaboration avec le journal « Die Grüne ».

- Mise en place de pages Internet sur les sites existants du SRVA et de la LBL, expliquant le projet global et les thèmes qu'il touche, faisant la promotion du classeur romand et alémanique (et tessinois) et des Merkblätter éditées par la LBL.
- Formation et sensibilisation des volontaires du „Sorgentelefon“.
- Formation des multiplicateur-trice-s : il nous semble important que les personnes en contact direct avec les agriculteur-trice-s) et les paysannes soient formées à consulter le document "Paysanne en toute conscience / Bewusst Bäuerin sein", mais aussi sensibilisés au statut de la paysanne. Ces personnes sont les suivantes :
 - conseillères en économie familiale et conseiller-ère-s agricoles présents dans tous les cantons et dont la tâche est de former et de conseiller l'agriculteur et la paysanne.;
 - formateurs-trice-s assurant la formation de base des agriculteurs et des paysannes dans les centres de formation agricole ; il nous paraît essentiel que l'information passe également auprès des jeunes ;
 - formateurs-trice-s assurant le perfectionnement des paysannes et des agriculteurs-trice-s (maîtrise, brevet et diplôme et formation continue)
 - comités directeurs des organisations paysannes et des organisations professionnelles, qui ont une fonction de formation dans la branche et sont en contact direct avec les familles paysannes.
- Ateliers et cours dans le cadre du programme annuel du SRVA et LBL : mettre sur pied, en collaboration avec les conseillères et conseillers, des ateliers destinés d'une part aux seules paysannes/agricultrices, et d'autre part, aux paysannes/agricultrices et leurs conjoints avec pour thèmes : organisation du travail entre conjoints, formes légales de partenariat au sein de l'entreprise, reconnaissance du travail féminin comme facteur de rendement dans l'entreprise, valorisation des compétences de la paysanne, etc.
- Traduction du classeur en italien : le SRVA est chargé de la formation des conseillères et des conseillers en vulgarisation agricole du Tessin. Très peu d'activités sont destinées aux paysannes tessinoises. Cette partie du projet est donc importante pour la minorité des paysannes tessinoises et grisonnes de langue italienne.